



FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2017-2018

Diffusion en application de l'article 4, par. 25 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} avril au 30 juin 2017

Prestataire de services	Type d'appareil	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service (frais fixes – consommation trimestrielle)
Rogers	Téléphone intelligent	22	Aucun	- \$	2 232 \$
Rogers	Téléphone cellulaire	2	Aucun	- \$	
Rogers	Tablette	1	Aucun	- \$	